

À la tête du Bassin Louise

Histoire de l'élimination d'un espace public

Nuit du 5 au 6 mars 1992

« Politiquement et socialement inadmissible... »

Claude Cantin, maire suppléant

Dossier préparé par Léonce Naud, géographe - Mars 2004

☎ (1) 418. 640. 0406 ou 643-9282 (jour) - ✉ NAU@videotron.ca

La butte du bassin Louise a disparu en pleine nuit !

Le directeur général de la ville de Québec, M. Denis de Belleval, tentera de savoir ce qui s'est passé à la tête du bassin Louise, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier. La butte en forme d'amphithéâtre y a été détruite. C'est un territoire fédéral et celui-ci peut passer outre au zonage municipal, mais de là à faire des travaux en pleine nuit...

À la faveur d'une pause de l'assemblée [Conseil municipal] , M. de Belleval a pu aller constater qu'il manquait effectivement «...un certain nombre de tonnes de terre...En fait, la butte a été complètement rasée ! » Une rumeur veut qu'on se prépare à y aménager un stationnement.

Québec demande à Ottawa de remettre en état la butte du bassin Louise

La ville de Québec a demandé à la Société du port de Québec de remettre dans son état original la butte qui a été rasée en pleine nuit la semaine dernière.

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL, hier, le maire suppléant de Québec, M. Claude Cantin. Il s'agit de la butte en forme d'amphithéâtre située à la tête du bassin Louise. C'était un espace vert et M. Yvon Bureau, directeur de l'exploitation, dit qu'on veut en faire un stationnement de 250 à 300 places pour la marina et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Le même espace servirait pour l'entreposage durant l'hiver.

M. Bureau dit que la Société du port n'avait pas à demander de permis à la ville et qu'elle a agi dans la légalité. (...) Le maire suppléant dit que même si, légalement, la Société peut agir ainsi, car un territoire fédéral n'est pas soumis à la réglementation municipale, ce « n'est pas normal en démocratie et en pays civilisé ». M. Cantin ajoute que c'est « une répétition de Lauralco, la Société du port décide sans consulter la ville et les citoyens. »

Évidemment, M. Cantin ignore si la Société va obtempérer et arrêter les travaux. Il a été impossible de rejoindre le président du conseil d'administration, M. Guy Boulanger, ni le directeur général, M. Ross Gaudreault, ni le directeur de la promotion, M. Dave Johanson.

« Ce n'est pas normal en démocratie et en pays civilisé »

Claude Cantin, maire suppléant

Le Journal de Québec

11 mars 1992

Québec et le Port divisés au sujet d'un stationnement

Le Port de Québec, une société de la Couronne, a entrepris de construire un vaste stationnement de 300 cases, à la tête du bassin Louise, à l'insu de la ville de Québec, qui a tout de même réussi à interrompre les travaux, hier.

Les élus municipaux affirment qu'ils ont été informés de ces travaux seulement lundi soir, par des représentants du Comité des citoyens du Vieux-Québec, qui ont pris la parole lors de la réunion du conseil municipal.

Pourtant, les travaux ont débuté il y a plus de 10 jours, selon le directeur de l'administration du Port, M. Louis-Philippe Cormier. Celui-ci ajoute que, pendant quelques jours, ces travaux se sont déroulés jour et nuit, sans que les fonctionnaires municipaux des travaux publics ou du service des permis ne se présentent sur le chantier pour s'informer des raisons de ce branle-bas. Le maire suppléant de Québec, Claude Cantin, est formel. « Personne n'a entendu parler de cela avant lundi soir ». Ayant communiqué avec le maire Jean-Paul L'Allier, présentement en vacances, M. Cantin affirme que ce dernier a été aussi surpris d'apprendre la réalisation de ces travaux.

Ce qui insulte Québec, c'est que la construction de ce stationnement se soit fait à la sauvette. La Société du Port n'est pas obligée de demander un permis ou de consulter la ville, mais elle le fait toujours, explique M. Cantin, qui trouve ce comportement « politiquement et socialement inadmissible ».

Avec la construction de ce vaste stationnement, la population perd l'accès à un beau site de verdure, déplore le maire suppléant de Québec, Claude Cantin

Coup de force - « Ils fonctionnent encore en rois et maîtres, c'est inacceptable de ne pas avoir avisé la Ville. C'est un coup de force ! C'est évident qu'ils voulaient mettre la Ville et la population devant le fait accompli. »

Avec la construction de ce stationnement, déplore M. Cantin, la population de Québec perd l'accès à un beau site de verdure, à la tête du bassin Louise. Une butte avait été élevée à cet endroit, dans le cadre de Québec 84, afin que les spectateurs y prennent place pour assister à des spectacles se déroulant sur une scène flottante. Pour l'administrateur Cormier, cette butte de verdure ne fait pas partie du patrimoine et a toujours été perçue comme étant une installation temporaire.

Le Journal de Québec

Mercredi 11 mars 1992

« Il faut réparer » — Le maire suppléant

(MFB) — Le maire suppléant Claude Cantin veut que le port de Québec remette les lieux dans leur état originel, ce que le directeur Louis-Philippe Cormier qualifie de chose impossible.

« On a réussi à faire cesser les travaux jusqu'à ce qu'on se concerte, mais on va leur demander de réparer cela. Avec de la pression politique et publique ce sera possible. Il faut réparer une affaire qui n'aurait jamais dû être brisée », a commenté M. Cantin.

Pour M. Cormier, l'arrêt des travaux, décidé hier, à la suite des pressions de la Ville, n'est que temporaire. « On va laisser sécher le terrain deux ou trois semaines et après, on va terminer le travail », a dit M. Cormier, qui ne sait pas encore si le stationnement sera pavé ou non.

Bassin Louise : le compte de taxes augmente et la butte disparaît

QUÉBEC — La disparition, en pleine nuit, de la fameuse butte en forme d'amphithéâtre située à la tête du bassin Louise n'est peut-être pas étrangère à la réception par la direction de la Société du Port de Québec d'un compte municipal de 1,6 million \$ comme en-lieux de taxes.

« Je ne peux pas faire de lien entre les deux », a déclaré hier le directeur de l'administration de la société fédérale, M. Louis-Philippe Cormier, qui y voit tout de même des considérations politiques dans lesquelles il refuse de s'engager. (...) Certains citoyens qui se battent pour la préservation des espaces verts se trouvant à l'intérieur des limites du Vieux-Port établissent un lien direct entre cette hausse de taxes et la décision de la Société de raser la butte dans la nuit du 5 au 6 mars...ils estiment que l'argent tiré de ce stationnement pourrait servir à régler le compte de taxes.

L'opération, qui s'est faite à l'insu de la ville, n'a pas manqué de soulever la colère des autorités municipales. (...) N'empêche qu'arguant de l'engagement des organismes fédéraux « à se comporter en bons citoyens et à respecter les règlements municipaux », le comité exécutif de la ville demandait, le 11 mars, à la direction du Port de Québec d'interrompre les travaux et de remettre les terrains dans l'état où ils étaient. La veille, le directeur général, M. Denis de Belleval, avait écrit lui aussi au président directeur-général de la société, M. Ross Gaudreault, pour formuler les mêmes demandes, au nom de « la nécessaire coexistence harmonieuse » entre les parties.

Demande du Comité exécutif de la Ville

« Le Comité exécutif de la Ville de Québec demande aux autorités de la Société du Port de Québec d'interrompre tous les travaux en cours à la tête du bassin Louise et de remettre en état les terrains concernés. »

11 mars 1992

VILLE DE
québec

Direction
générale

2, rue des Jardins
C.P. 700, Haute-Ville
Québec (Québec)
G1R 4S9

Québec, le 10 mars 1992

Monsieur Ross Gaudreault
Président-directeur général
Société du Port de Québec
150, rue Dalhousie
QUEBEC (Québec)
G1K 7P7

Objet: Travaux effectués à la tête du Bassin Louise

Cher monsieur,

C'est avec stupeur que j'ai dû me rendre à l'évidence hier soir que le Port de Québec avait, sans même en informer la Ville, entrepris des travaux de terrassement en vue de l'aménagement d'un stationnement sur les espaces verts qu'il possède à la tête du Bassin Louise. Lorsqu'on m'a informé de ces travaux effectués de nuit, j'ai cru d'abord à un canular.

En effet, vous vous souviendrez que l'été dernier, lors d'un dîner entre les membres de votre conseil d'administration, dont votre président monsieur Guy Boulanger, vous-même, Monsieur le Maire et certains de ses collègues, ainsi que le soussigné, les représentants du Port de Québec avaient appelé de tous leurs voeux une ère nouvelle de collaboration entre le Port et la Ville, de façon à mieux coordonner vos projets de développement et ceux de la Ville dans l'intérêt général. Depuis lors, nos relations se sont multipliées et la Société s'est comportée en bon citoyen vis-à-vis la Ville. En particulier, le Port a toujours recherché l'approbation de la Ville lors de travaux ou à l'occasion de la mise en valeur de ses propriétés, notamment dans le cas des élévateurs à grain ou du dossier Imax.

Au nom des résolutions prises il y a maintenant plus d'un an et de la nécessaire coexistence harmonieuse qui doit subsister entre nous, je vous demande de faire cesser sans délai les travaux de terrassement que vous avez entrepris à l'extrémité ouest du Bassin Louise.

Mes collaborateurs et moi-même nous tenons à votre disposition pour discuter avec vous de vos intentions en l'occurrence, de façon à ce que ce dossier soit traité de la même façon que tous les autres cas qui nous concernent, à l'instar de tout projet semblable que voudrait réaliser un propriétaire foncier situé sur le territoire de la Ville de Québec.

Veillez agréer, Cher monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,


Denis de Belleval

DDB/dpb

c.c. MM. Guy Boulanger
Louis-Philippe Cormier

L'espace public éliminé en mars 1992

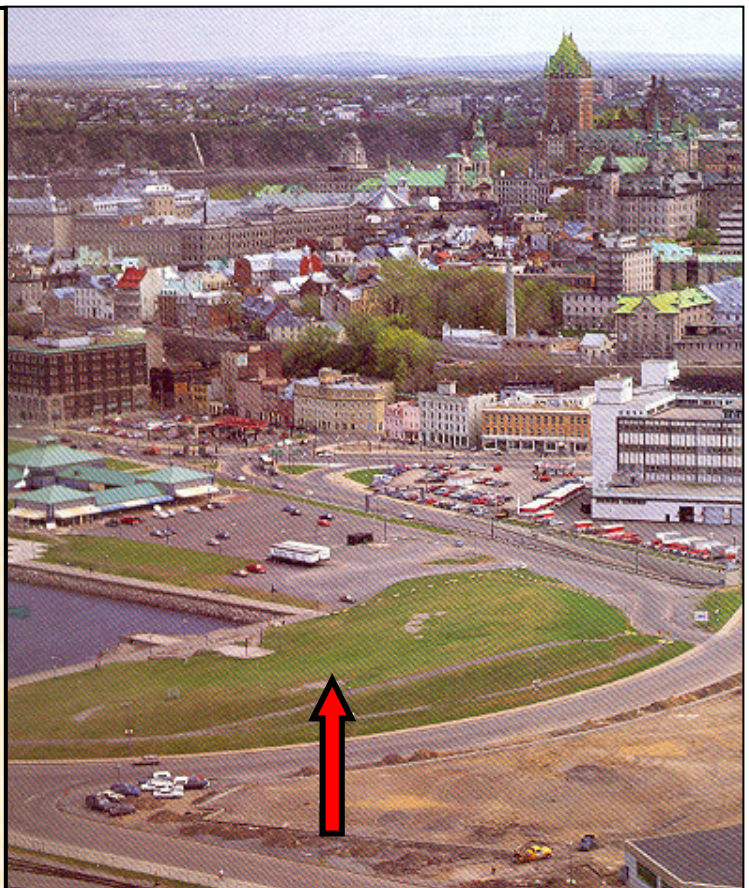
« ATTENDU que la Société du Port de Québec a entrepris de détruire un espace vert à l'extrémité ouest du bassin Louise pour y aménager un stationnement...

« ATTENDU que ces terrains sont présentement zonés comme espace récréatif, ce qui ne permet pas l'aménagement d'un stationnement, et que ce zonage n'a jamais été contesté par les autorités portuaires...

LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE QUÉBEC DEMANDE AUX AUTORITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC DE REMETTRE EN ÉTAT LES TERRAINS CONCERNÉS...

Denis de Belleval
Directeur général
Ville de Québec

Le 11 mars 1992



Date 11 mars 1992De Direction généraleÀ Comité exécutifObjet Travaux effectués par le Port de Québec à l'extrémité ouest du Bassin Louise

ATTENDU que le Port de Québec occupe un espace stratégique au coeur même de la vieille ville,

ATTENDU que la Société du Port a assuré la Ville de Québec qu'elle ne prendrait plus d'initiative en matière d'aménagement, sans concertation étroite avec les autorités de la Ville de Québec,

ATTENDU que les organismes fédéraux conviennent de se comporter en bons citoyens et d'observer les règlements municipaux, dans le cadre de l'exercice de leurs responsabilités,

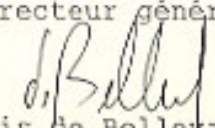
ATTENDU que la Société du Port de Québec a entrepris de détruire un espace vert à l'extrémité ouest du Bassin Louise, pour y aménager un stationnement, sans concertation et sans consultation avec les autorités municipales,

ATTENDU que ces terrains sont présentement zonés comme espace récréatif, ce qui ne permet pas l'aménagement d'un stationnement, et que ce zonage n'a jamais été contesté par les autorités portuaires,

ATTENDU que le plan directeur, en ce qui concerne tout le secteur Vieux-Québec/Basse-Ville, y compris les terrains riverains du Bassin Louise, fait présentement l'objet d'une révision, que cette révision a été annoncée publiquement et que rapport doit être fait à cet égard à l'automne 1992:

LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE QUÉBEC DEMANDE AUX AUTORITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC D'INTERROMPRE TOUS LES TRAVAUX EN COURS À LA TÊTE DU BASSIN LOUISE, DE REMETTRE EN ÉTAT LES TERRAINS CONCERNÉS, ET DE SE CONFORMER AUX PRATIQUES USUELLES DE CONCERTATION QUI DOIVENT EXISTER ENTRE LES AUTORITÉS DU PORT DE QUÉBEC ET LES AUTORITÉS MUNICIPALES.

Le directeur général,


 Denis de Belleval